# ACTION MOBILITE 2018

## DU 16 AU 23 SEPTEMBRE 2018

Encourageons le co-voiturage!



Zoning Nord Nivelles

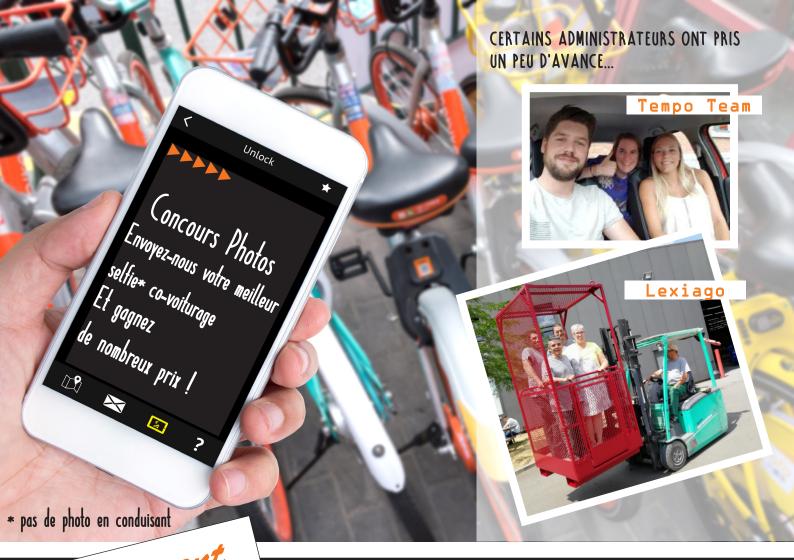
Zoning Sud Nivelles



Avec la participation de:







# Réglement CONCOURS MOBILITE

Règlement du concours photos/selfies « Semaine de la mobilité »

#### Article 1 - Organisateur

L'association « Nivelles-Entreprises asbl », également désignée comme l'Organisateur, située 20 Rue de l'Industrie 1400 Nivelles.

Nivelles-Entreprises asbl organise un concours de photos/selfies durant la semaine de la mobilité du 17 septembre au 21 septembre 2018 inclus dans les conditions ci-après définies.

#### Article 2 - Objectif du concours

L'objectif est d'inciter les personnes travaillant dans l'entité de Nivelles pour des entreprises membres de l'association « Nivelles-Entreprises » à améliorer la mobilité en co-voiturant. Sur le principe du selfie, la photo sera prise impérativement avec les « co-voitureurs » près de leur moyen de transport ou dans celui-ci. Le véhicule devra être à l'arrêt.

#### Principe du concours :

Le selfie doit mettre en scène plusieurs personnes et être représentatif du co-voiturage effectué pour se rendre sur le lieu de travail.

Nous vous invitons à parcourir la plateforme de co-voiturage : https://www.carpool.be/

#### Article 3 - Annonce du Concours

Ce concours sera annoncé :

- sur le site internet de Nivelles-Entreprises (http://www.nivelles-entreprises.be/)
- sur la page LinkedIn de Nivelles-Entreprises

et au moyen de tous les médias à disposition de Nivelles-Entreprises et de ses membres.

#### Article 4 - Dates du concours

Le concours se déroule du 17 septembre au 21 septembre 2018. Les photos devront être envoyées pour **le 21 septembre à minuit au maximum**.

#### Article 5 - Conditions de participation

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les photographes amateurs de tout âge à l'exclusion des membres du Conseil d'administration de Nivelles-Entreprises et leur famille (conjoint, conjointe, enfants).

Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiables sur la photo.

Chaque participant s'interdit de publier :

- toute photographie diffamatoire ou susceptible de porter atteinte de quelque manière que ce soit à l'image, à la vie privée, à l'honneur, à la réputation et/ou à la considération de toute personne physique ou morale
- toute photographie accompagnée (et/ou contenant) de propos dénigrants ou diffamatoires
- toute photographie ne respectant pas l'ordre public
- toute photographie contraire aux bonnes mœurs
- et plus généralement, toute photographie non conforme à la réglementation et à la législation en vigueur. Cette liste n'étant pas exhaustive.

L'organisateur se réserve expressément le droit d'éliminer sans justification dans le cadre du concours toute photographie considérée en tout ou partie comme ne respectant pas les conditions de validité ci-dessus énoncées ou susceptible de nuire à son image. L'organisateur se réserve également le droit d'engager d'éventuelles poursuites envers les contrevenants.

Une seule photographie par personne est acceptée sur la durée totale du concours.

La photo devra être envoyée au format numérique « JPG » en pièce jointe d'un email à

#### karine.leemans@nivelles-entreprises.be.

La taille de la photo ne devra pas être inférieure à 747x999 pixels.

Le nom du fichier photo devra être sous la forme « nom-prénom-société ».jpg ».

Le corps de l'email comprendra :

- La date et le lieu de la prise de vue,
- Un commentaire de 2 lignes maximum
- Le nom et prénom des participants
- L'adresse postale et le n° de téléphone d'un participant
- L'adresse électronique d'un participant
- Le nom des sociétés pour lesquelles les co-voitureurs travaillent.

Les images ne respectant pas ces critères seront éliminées.

#### Article 6 - Critères de sélection

Un tirage au sort désignera les vainqueurs. Ce tirage au sort aura lieu le mardi 9 octobre 2018 au siège de Nivelles Entreprises asbl en la présence de Karine Leemans, du président et de la secrétaire de l'association. Les auteurs des photographies primées seront informés par courriel de la sélection de leur photo.

DE NOMBREUX PRIX :-)



#### Article 7 - Prix

Les auteurs des photographies primées se verront attribuer des lots offerts par l'Organisateur.

- 1er prix : 1 vélo électrique d'une valeur de 1.750 €
- 2ème prix : 1 montre de sport
- 3ème et 4ème prix : 1 abonnement annuel à Spotify





Le lot devra être accepté tel quel et ne pourra être échangé ou remboursé. Si dans un délai de 15 jours calendaires après publication des résultats, le gagnant ne s'est pas manifesté, le gain redeviendra automatiquement la propriété de l'Organisateur, et aucune réclamation ne sera acceptée.

#### Article 8 - Utilisation des photographies

Les concurrents autorisent l'organisateur à utiliser librement les photographies qui leur auront été adressées pour la sélection, et qui seront exclusivement utilisées à des fins culturelles. Tout usage commercial par l'Organisateur est exclu. Ces photographies pourront être publiées :

- Sur le site internet de Nivelles-Entreprises et sur sa page LinkedIn.
- Dans les médias dans le cadre de la promotion des résultats du concours et des concours suivants. l'Organisateur décline toute responsabilité quant à l'usage que des tiers feraient des photos publiées dans le respect du présent règlement.

#### Article 9 - Responsabilités

L'Organisateur se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le concours dans l'éventualité d'un cas de force majeure qui rendrait impossible la poursuite du jeu conformément aux dispositions du règlement. L'Organisateur ne saurait être responsable des dommages, directs ou indirects, quelles qu'en soient les causes, origines, natures ou conséquences, quand bien même elle aurait été avisée de la possibilité de tels dommages, provoqués à raison :

- 1. d'un dysfonctionnement du réseau internet ou de l'équipement informatique (matériels et/ou logiciels et/ ou bases de données et/ou données) d'un participant ou de toute personne ou société liée à l'organisation du concours ou, plus généralement, de tout autre problème lié aux réseaux, moyens et services de (télé) communications, aux ordinateurs (en ligne ou non), aux serveurs, aux fournisseurs d'accès et/ou d'hébergement à internet, aux équipements informatiques ou aux logiciels, bases de données et données de quiconque;
- 2. de l'accès de quiconque à la messagerie ou de l'impossibilité d'y accéder ;
- 3. de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser la messagerie, incluant toute détérioration ou virus qui pourraient infecter l'équipement informatique du participant et/ou de l'organisateur ou tout autre bien ;
- 4. de l'impossibilité pour les gagnants d'utiliser leur lot ou de toute insatisfaction de quelque nature que ce soit à l'occasion de son utilisation;

#### Article 10 - Données personnelles

Les gagnants autorisent par avance l'Organisateur du concours à utiliser leurs noms, adresses et photos dans toutes manifestations publi-promotionnelles liées au présent concours sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que le prix gagné.

#### Article 11- Règlement

Le présent règlement est disponible gratuitement.

### LIENS UTILES & PARTENAIRES



https://www.commuty.net/



http://www.espacebike.be/





**TESTEZ UN VÉLO** 

http://mobilite.wallonie.be/news/ testez-un-velo-a-assistance-electrique-gratuitement



https://www.infotec.be/



https://www.carpool.be/

# CONCOURS PHOTO SEMAINE DE LA MOBILITE

### ORGANISE PAR NIVELLES ENTREPRISES

Je soussigné(e):
Nom:
Prénom:
Adresse:
Code postal:
Ville:
J'atteste avoir pris connaissance et accepter le Règlement dudit concours. En acceptant le Règlement et en signant la présente autorisation, je reconnais expressément ma participation; J'autorise Nivelles-Entreprises à exploiter et diffuser la photo présentée par mon équipe dans le cadre de sa participation au concours, à utiliser et à reproduire celle-ci sur tout support (site web, LinkedIn, maga- sine Nivelles Entreprises,).
Fait à:
Le
Signature du responsable:

Nous vous prions de joindre ce document au format numérique (scanné ou photographié) accompagné de la photo proposée au concours à l'adresse karine.leemans@nivelles-entreprises.be.



\* Et vous serez récompensés !

